

COURS DU JOUR

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

But.—Les cours du jour sont organisés en vue des jeunes gens venant de terminer leurs études primaires et désireux d'acquérir les connaissances techniques et l'habileté manuelle nécessaires pour faire des ouvriers instruits, capables de devenir par la suite contremaîtres ou chefs d'atelier.

Ces cours préparent aux professions ci-après : modelleur, menuisier, mouleur, mécanicien, forgeron, dessinateur et d'une manière générale à tous les emplois se rattachant au travail des métaux et du bois.

Enseignement.—L'enseignement est théorique et pratique. L'enseignement théorique a toujours un caractère technique et comprend les matières ci-après : arithmétique, algèbre, géométrie, trigonométrie, physique générale et industrielle, chimie, mécanique générale et appliquée, dessin industriel et technologie.

Ateliers.—L'enseignement pratique se donne dans les ateliers de menuiserie et modèlerie, de forge, de fonderie et de mécanique.

L'installation des ateliers est moderne et les élèves s'y servent de machines qu'ils retrouveront dans l'industrie lorsqu'ils auront quitté l'école.

En 1ère année, les élèves ne sont pas spécialisés; ils accomplissent un stage d'environ 2 mois $\frac{1}{2}$ dans chaque atelier.

Au début de la 2e année, ils choisissent l'atelier qui convient le mieux à leurs aptitudes.

Conditions d'admission.—Pour être admis à l'Ecole, les élèves doivent subir un examen très simple ne comportant que des épreuves écrites.

Nul n'est admis à l'Ecole s'il n'a au moins 14 ans et s'il ne satisfait aux conditions de moralité, d'âge et d'aptitudes intellectuelles et physiques prévues par les règlements.

Durée des études.—La durée des études peut varier avec les aptitudes des élèves et est au minimum de 3 ans. Aucun élève ne peut passer d'un cours dans le suivant, s'il n'a obtenu le minimum de points fixé par les règlements.

Un classement a lieu tous les trimestres, et un bulletin mentionnant tous les détails du classement, est adressé à la famille de chaque élève.

Diplômes.—L'administration délivre un diplôme officiel du gouvernement aux élèves qui ont subi avec succès les examens de fin d'études, suivant le cours spécial suivi par chacun d'eux.

Régime de l'école.—Le régime est l'externat. Les élèves étrangers doivent se placer en pension dans des familles.

Un réfectoire est à la disposition des élèves qui désirent apporter leur repas de midi à l'école.

Congrès.—Les cours commencent dans le courant de septembre et se terminent fin juin.

Les cours sont suspendus :

1. Les dimanches, les jours de fête et les samedis après-midi.
2. Du 21 décembre au 6 janvier au matin.
3. Du Jeudi Saint au mardi suivant au matin.

Rétribution scolaire.—La rétribution scolaire mensuelle est fixée à \$1.50 pour la 1ère année, à \$4.00 pour la 2e et à \$5.00 pour la 3e. Cette rétribution est payable d'avance, le 1er de chaque mois.

Les cahiers et articles de dessin sont à la charge des élèves et peuvent être achetés à l'école. Les livres sont fournis par l'école et peuvent être achetés ou loués. (Le prix de la location est de \$1.00 par an.)

Les élèves doivent faire annuellement un dépôt de \$2.00 comme garantie des dégradations et des objets perdus. Ce dépôt ne sera jamais rendu aux élèves quittant l'école dans le courant de l'année scolaire.

L'école fournit gratuitement les matériaux nécessaires aux travaux pratiques. Les élèves sont responsables de l'outillage personnel qui leur est remis ainsi que des détériorations